

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 04 AVRIL 2024

La secrétaire de séance : DUPONT Brigitte

Délibération n° : 24-04-31

Objet : Révision de l'AP/CP 2023-001 - Construction d'une école maternelle et d'un restaurant scolaire, adaptation des équipements sportifs et aménagement des espaces publics

Nombre de membres : 23

- En exercice : 23
- Présents : 22
- Votants : 22

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 04 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Sentinelle, légalement convoqué par le Maire le vendredi 29 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes ;

Sous la présidence de : **Eric BLONDIAUX, Maire**

Etaient présents : BLONDIAUX Eric / PETIT Francky / MATER Firdaouce / MEDJAHED Farid / CAMPHIN Nathalie / GABET Jérémy / DHAUSSY Francine / PENAUD Patrick / DUPONT Brigitte / FLAMEY Martine / WATTIER Christiane / ROCQ Gilles / ROSSANO Sébastien / HEBERT Christelle / COZETTE Bruno / MATER Rudy / COSSART Morgan / BLAMPAIN Evan / DUVIVIER Laurent / HOUPE Loïc / CAREMIAUX Sylvie / DOLEZ Hélène

Etaient absents : LEVREZ Jacqueline

Conformément à l'article L2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Brigitte DUPONT est nommée secrétaire de séance.

Nombre de votants :

Pour : 14
Contre : 8
Abstention : 0

EXPOSÉ :

Dans le cadre du règlement budgétaire et financier de la commune de La Sentinelle approuvé par délibération n°24-03-15 du 14 mars 2024, le Conseil Municipal a adopté le principe de révision des modalités de gestion des autorisations de programme et des crédits de paiement y afférents.

Suite à l'adoption de l'AP/CP 2023-001, la présente délibération a pour objet la révision de cette AP/CP, conformément à l'article R2311-9 du code général des collectivités territoriales.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de valider la révision de l'autorisation de programme par opérations telle que présentée en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 18 voix pour et 8 voix contre (FLAMEY Martine, WATTIER Christiane, ROCQ Gilles, ROSSANO Sébastien, DUVIVIER Laurent, HOUPE Loïc, CAREMIAUX Sylvie, DOLEZ Hélène) :

- ADOPTE la révision de l'autorisation de programme par opérations n°2023-001 telle que présentée en annexe.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Signatures :

Le(la) secrétaire de séance,



Le Maire,

